



COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2024 SEANCE N° 08-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BRUN Ophélie, Maire.

Présents : BRUN Ophélie, BRUN Maximin, BRUN Thierry, BREURE Gisèle

Représentés : GALLARD Jean-Claude (présent en Visio), BONNEFOND Bertrand représenté par BRUN Ophélie (présent en Visio)

Absents :

Secrétaire de séance : BRUN Maximin

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2024
- ◆ Groupement de commande : travaux de revêtement des voiries
- ◆ Groupement de commande : prestation de service RGD
- ◆ Procédure de délaissement parcelle AFP
- ◆ Décision modificative n°2
- ◆ Questionnement 2 Alpes Trail
- ◆ Questions diverses

Ouverture de la Séance à : 18h04

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Proposition de convention de partenariat avec le Tichodrome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

Objet de la délibération : GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE REVETEMENT DES VOIRIES

La Communauté de communes de l'Oisans va lancer une consultation en groupement de commande pour l'entretien des voiries concernant le revêtement pour laquelle plusieurs communes ont adhéré. Ce marché devant être renouvelé, il a été décidé de relancer une consultation selon le même principe pour une durée de 4 ans.



Ce groupement permettra à chaque commune, pour ce qui la concerne, de passer directement, avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure groupée, un marché pour l'entretien de leur voirie en revêtement avec à la clé des tarifs avantageux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande du marché de revêtement par le biais de la convention mise en place par la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle précise les besoins estimatifs de la commune pour les quatre années à venir tel que présenté dans le DQE joint.

Ouï cet exposé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande du marché de revêtement constitué par la Communauté de Communes de l'Oisans.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025 de la commune.

Objet de la délibération : **GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATION DE SERVICE RGPD**

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, la Communauté de Communes de l'Oisans a décidé de constituer un groupement de commandes la mise en œuvre et sous-traitance de la gouvernance des données personnelles de la communauté de communes de l'Oisans et ses communes membres.

La convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,
Le Conseil Municipal après avoir échangé propose de voter cette délibération au prochain Conseil Municipal.

Objet de la délibération : **PROCEDURE DE DELAISSEMENT PARCELLE AFP**

La commune De Villard-Notre-Dame s'est engagée dans le projet de constitution d'une Association Foncière Pastorale autorisée.

Elle peut également s'engager à acquérir les biens dont les propriétaires feraient une demande de délaissement. Madame le Maire précise que, pour bénéficier du droit de délaissement, il faut que les propriétaires aient manifesté leur refus d'adhérer à la création de ladite association dans un délai de trois mois à compter de la publication de la décision préfectorale d'autorisation.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND l'engagement d'acquérir les biens pour lesquels les propriétaires opteraient pour le délaissement, suite à la création de l'Association Foncière Pastorale autorisé.

DIT que ces terrains seront acquis au prix fixé par l'administration compétente, dans la limite d'une enveloppe budgétaire totale de 10 000€.

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Objet de la délibération : **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles du budget primitif 2024, pour les travaux d'enfouissement des réseaux. En effet, Madame le Maire apporte des précisions sur les dernières factures à payer :

TE38 :

- 1- Eclairage publique tranche 1 : 1 158.00 €
- 2- Eclairage publique tranche 1 : 12 905.60 € (solde)
- 3- Enfouissement tranche 2 : 778.00 €
- 4- Enfouissement 80% : 108 048.00 €

Soit un total pour TE38 de **122 889.60 €**

RAMPA / CARRON :

- Acompte 1 : 7 101.60 € (AEP) + 4 620.00 € (EP)
- Acompte 2 : 20 934.90 € (AEP) + 30 813.60 € (EP)

Soit un total pour RAMPA/CARRON de **62 840.10 €**

PROFILS ETUDES :

- Acompte 3 (EP) : 106.52 €
- Acompte 4 (AEP) : 1 102.72 €

Soit un total pour PROFILS ETUDES de **1 209.24 €**

Au final, la commune doit verser à ces entreprises un total de **172 097.34 €** une Décision Modificative est donc nécessaire, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-216 : HARMONISATION VILLAGE	3 310,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-217 : MAISON DU VILLAGE ET PRESBYTERE	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	43 310,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-214 : ENFOUISSEMENT RESEAU	0,00 €	43 310,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	43 310,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	43 310,00 €	43 310,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



Madame Le Maire propose au Conseil municipal la Décision Modificative n°2 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n° 2 modifiant les comptes du budget primitif 2024 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Questionnement 2 Alpes Trail

La commune de Villard-Notre-Dame est prévue comme commune de ravitaillement pour le 2 Alpes Trail, pour cette course il est demandé à Oisans Tourisme de subventionner à hauteur de 1 200€ pour la commune de Villard-Notre-Dame. Attention, il est peut-être préférable de prendre contact avec l'organisateur afin de lui indiquer qu'il existe une grosse zone de travaux d'enfouissement sur la commune. Après concertation, le Conseil Municipal est favorable.

Objet de la délibération : **PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TICHODROME**

Madame le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les jeunes juvéniles, en vue de les relâcher dans les sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1900 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (5000 appels par an).

Situé à Le Gua (38450), il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère. Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et de contribuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre le partenariat avec cette association via la convention annuelle et d'octroyer une subvention dont le montant est fixé à 50 € pour 2024.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à un partenariat avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage ; le TICHODROME.
- **APPROUVE** les termes de la convention de prise en charge de la faune sauvage.
- **DECIDE** l'octroi d'une subvention annuelle pour 2024 à hauteur de 50 € au profit de l'association Tichodrome. La somme sera imputée au compte 6574 de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Questionnement sur les besoins ONF 2025 (taille, coupe, sentiers), il n'y a pas de besoins particuliers.
- Projet « Maison du Village », une étude diagnostic est nécessaire. Cette étude de faisabilité devra se porter sur les bâtiments suivants :
 - Agrandissement de la Mairie par le Sud
 - Construction au-dessus des garages communaux

Le budget à prévoir pour 2025 sera de 20 000 € avec la possibilité de subventions par la CCO, le PNE et le Département. La commune est toujours accompagnée pour ce dossier par le PNE (en attente du remplacement de Frédéric. SABATIER) et par le CAUE avec Camille CRITIN

- Rappel des prochaines réunions :
 - Commission culture : mardi 03 décembre à 18h00
 - Conseil Syndical SACO : mercredi 4 décembre à 18h00
- Point sur l'avancement des travaux :
 - BIAELEC : l'enfouissement de l'éclairage public Route des Prés est terminé ainsi que l'enfouissement électrique et éclairage le long du mur Ouest du cimetière
 - CARRON : 3 semaines d'intervention ; Chemin du Prat et Chemin de la Guettou ; Un repérage pour la campagne 2025 a été effectué ; dépose et pose des réseaux secs + AEP dans la Rue de la Guettou.
 - RAMPA : 2 mois d'intervention ; création des réseaux secs + AEP + EP + EU Chemin du Boutillon. Dépose et pose des réseaux au Chemin du Grand Rochail jusque sous chez BRUN Thierry. Une alimentation en eau potable provisoire sur sauterelle a été mis en place pour l'hiver pour RIOTTON Freddy, BROCHEMIN Anne et FRANGIN Claude.

L'avancement des travaux correspond aux prévisions malgré les difficultés rencontrées par les entreprises dues à la configuration du village.

L'entente est bonne avec les équipes de travaux et les élus se sont bien mobilisés avec les entreprises.

- Point commission sentiers : BRUN Ophélie a participé à la commission sentiers du 26 novembre 2024, elle y a rappelé :
 - La demande de retirer les anciennes passerelles du torrent
 - La demande d'installer des passages canadiens dans les entrées et sorties du parc des vaches par les sentiers PDIPR.
 - L'entretien du Chemin du Refuges des Sources n'est pas satisfaisant
 - D'effectuer un gros entretien sur la piste reliant Villard-Reymond à Villard-Notre-Dame. En effet, il y a de plus en plus de passage ainsi que les passages des poids lourds pour les travaux 2024/2025/2026 de réseaux de la commune.
- Défi des 3 Villards : Il n'y a plus d'étape Bourg d'Oisans/Villard-Notre-Dame. Il y aura seulement un passage de grand trail et un point de ravitaillement.
- Revêtement des rues : Après la visite de Damien BRETIN (bureau d'étude de PROFILS ETUDES), ses recommandations sont les suivantes :
 - Imperméabiliser le moins possible, limiter les ruissellements, favoriser le passage des piétons et brouettes. Faciliter par des escaliers en certains endroits. Limiter l'enrobé hormis pour les rues déneigées et le plus pratiquées en voiture.
 - Route des Prés et Place Paganon : un enrobé central et une végétation sur le côté en amont (comme actuellement) avec délimitation des places de stationnement serait préférable. (Il reste à confirmer avec les services du Département pour le déneigement) :



- Chemin du Lavoir : il doit être déneigé, il est encore difficile de se positionner pour le moment, mais reste envisageable de faire un béton central et des végétations sur les pieds des façades, comme ci-dessous : (réfléchir au stationnement)



- Chemin de la Guettou / Rue de la Grand Vie / Partie basse du Chemin du Grand Rochail / Impasse de la Mardonne et Impasse du Lauzon : le déneigement se fait à la main (pelle à neige) ou absence de déneigement. Les éventualités possibles sont :



La Rue de la Grand Vie ainsi que le passage entre la Grange Berlioux et la maison de Jacqueline MASSON sont envisagés de la même manière en ajoutant des escaliers.



Mairie de VILLARD NOTRE DAME
Place PAGANON
38520 VILLARD NOTRE DAME



La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Ophélie BRUN